

9ème SENS

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €

Siège social : 11 rue du Puigmal, 66170 ST FELIU D'AMONT

753 534 452 RCS PERPIGNAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS

DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 11 MARS 2025

L'an 2025,
Le 11 mars,
A 10h,

Madame Déborah PILLERI,
Demeurant 11 rue du Puigmal 66170 ST FELIU D'AMONT,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 1 € composant le capital social de la
Société 9ème SENS,

Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du 11 rue du Puigmal, 66170 ST FELIU D'AMONT au 18 rue Georges Bizet, 66350 TOULOUGES à compter du 11 mars 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

- Le premier paragraphe de l'article 4 (Siège social) des statuts est remplacé par ce qui suit :

"Le siège social est fixé : 18 rue Georges Bizet, 66350 TOULOUGES."

- Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Déborah PILLERI